FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



LYSOL® Disinfecting Wipes - Crisp Linen (Canada)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : LYSOL® Disinfecting Wipes - Crisp Linen (Canada)

Distribué par : Reckitt Benckiser (Canada) Inc.

1680 Tech Avenue, Unit #2 Mississauga, Ontario L4W 5S9

CANADA

Telephone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à : composer en cas d'urgence

(Medical)

: 1-800-338-6167

(Medical)

Numéro de téléphone à : 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC

Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

composer en cas d'urgence (Transport)

Website:

: http://www.rbnainfo.com

Utilisation du produit : Surface Désinfectant.

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

SDS # : D8402946 **Formulation** # : PMX3266288 **DIN** : 02359014

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Surface Disinfection Wipes

2. Identification des dangers

Classement de la : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A substance ou du mélange

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Attention

Code # : PMX3266288_D8402946 n° SDS : D8402946 Date d'édition : 3/14/2023 1/15

2. Identification des dangers

Mentions de danger

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention

: Porter une protection oculaire ou faciale. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage Élimination Éléments d'une étiquette complémentaire

Non applicable.Aucun connu.

: Non applicable.

Dangers non classés

ailleurs

: Aucun connu.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|---|---------|------------|
| Ethanol | 1 - 5 | 64-17-5 |
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | 0.1 - 1 | 68424-85-1 |

Le produit ne contient aucun ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

4. Premiers soins

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne

portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Movens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs

inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 30°C (41 à 86°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|---------------------|--|
| Ethyl alcohol | ACGIH TLV (États-Unis, 1/2022). |
| | STEL: 1000 ppm 15 minutes. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). |
| | TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m³ 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020). |
| | TWA: 1000 ppm 10 heures. |
| | TWA: 1900 mg/m³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). |
| | TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m³ 8 heures. |

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Code # : PMX3266288 D8402946 n° SDS : D8402946 **Date d'édition** : 3/14/2023 5/15

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Solide. [Presaturated Wipes]

Couleur : Blanc.

Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif : Non disponible.

pН : 8.5 à 11

Point de fusion et point de congélation

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et plage

d'ébullition

: Non disponible.

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: >93.3°C (>199.9°F)

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité : Non disponible. Limite supérieure/inférieure

d'inflammabilité ou

d'explosivité

: Non applicable.

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur relative : Non applicable. : 0.98 à 1.006 Densité relative

Solubilité

| Médias | Résultat |
|------------------------------|---------------------------------------|
| l'eau froide l'eau chaude | Facilement soluble Facilement soluble |

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

: PMX3266288 D8402946 n° SDS Code # : D8402946 **Date d'édition** : 3/14/2023 6/15

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-

inflammation

: Non applicable.

Température de

décomposition

: Non disponible.

Viscosité : Non applicable. Caractéristiques des particules

Taille médiane des : Non disponible.

particules

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

Conditions à éviter Matériaux incompatibles

: Aucune donnée spécifique. : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|------------------------|---------|--------------------------|------------|
| Lysol Disinfecting Wipes PMX3266288_D8402946 (CAN) | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | >2.04 mg/l | 24 heures |
| | DL50 Cutané | Rat | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | >5000 mg/kg | - |
| Ethanol | CL50 Inhalation Vapeur | Rat | 124700 mg/m ³ | 4 heures |
| | DL50 Orale | Rat | 7 g/kg | - |
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | DL50 Cutané | Lapin | 2848 mg/kg | - |
| | DL50 Cutané | Lapin | 3413 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 344 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 398 mg/kg | - |

Conclusion/Résumé

: Non classé. Information is based on toxicity test result of the concentrate of a similar product.

Irritation/Corrosion

Code # : PMX3266288 D8402946 n° SDS : D8402946 **Date d'édition** : 3/14/2023 7/15

11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|---|--------------------------------|---------|-----------|---------------------------|-------------|
| Lysol Disinfecting Wipes PMX3266288_D8402946 (CAN) | Yeux - Opacité de la cornée | Lapin | <1 | - | - |
| | Peau - Légèrement irritant | Lapin | 1.5 | - | 21 jours |
| Ethanol | Yeux - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 0.06666667 minutes 100 | - |
| | Yeux - Modérément irritant | Lapin | _ | mg 100 uL | _ |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | _ | 400 mg | _ |
| | Peau - Modérément irritant | | - | 24 heures 20 mg | - |
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 25 mg | - |

Conclusion/Résumé

Peau

: Non irritant pour la peau. Information is based on toxicity test result of the concentrate of a similar product.

Yeux

: Modérément irritant pour les yeux. Information is based on toxicity test result of the concentrate of a similar product.

Respiratoire

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Voie d'exposition | Espèces | Résultat |
|---|----------------------|---------------|-------------------|
| Lysol Disinfecting Wipes PMX3266288_D8402946 (CAN) | peau | Cochon d'Inde | Non sensibilisant |
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | peau | Cochon d'Inde | Non sensibilisant |

Conclusion/Résumé

Peau

: Non sensibilisant pour la peau. Information is based on toxicity test result of the concentrate of a similar product.

Respiratoire

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Expérience | Résultat |
|---|--|---|----------|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries | Expérience: In vitro Sujet: Bactéries | Négatif |
| | OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères | Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal | Négatif |
| | OECD 476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de | Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal | Négatif |

11. Données toxicologiques

mammifères

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|--------------------------------------|------|------|-----|
| Ethanol | - | 1 | - |

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

| Nom | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---|-------------|-------------------|------------------------------------|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | Catégorie 3 | | Irritation des voies respiratoires |

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

11. Données toxicologiques

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles: Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la: Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/ kg) | Cutané (mg/kg) | (gaz) | (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|---|-------------------|-------------------|------------|---------------------|---|
| Ethanol Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | 7000 344 | N/A 2848 | N/A N/A | 124.7 N/A | N/A 0.2 |

12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|---|--|---|-------------------------------------|
| Ethanol | Aiguë CE50 3306 mg/l Eau de mer Aiguë CE50 1074 mg/l Eau douce Aiguë CL50 5680 mg/l Eau douce | Algues - Ulva pertusa Crustacés - Cypris subglobosa Daphnie - Daphnia magna - | 96 heures 48 heures 48 heures |
| | Aiguë CL50 11000000 μg/l Eau de mer Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 100 ul/L Eau douce | Néonate Poisson - Alburnus alburnus Algues - Ulva pertusa Daphnie - Daphnia magna - Néonate | 96 heures 96 heures 21 jours |
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl | Aiguë CE50 0.016 mg/l | Daphnie | 48 heures |

Code # : PMX3266288 D8402946 n° SDS : D8402946 Date d'édition : 3/14/2023 10/15

12. Données écologiques

| ammonium chloride | | | |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------------|-----------|
| | Aiguë CL50 64 ppb Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss | 96 heures |
| | Chronique CE10 0.009 mg/l | Algues | 72 heures |

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Persistance et dégradation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|---|--------------------|-----------|------------------|
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | - | - | Facilement |

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogKoe | FBC | Potentiel |
|--------------------------------------|--------|-----|-----------|
| Ethanol | -0.35 | - | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14. Informations relatives au transport

14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le DOT | Classification pour le TMD | IMDG | IATA |
|---|----------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. | Non. |

Autres informations

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis

Clean Air Act Section 112

(b) Hazardous Air **Pollutants (HAPs)**

Clean Air Act Section 602

Class I Substances

Clean Air Act Section 602

Class II Substances

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)

DEA List II Chemicals

: Non inscrit

: Non inscrit

: Référencé

: Non inscrit

: Non inscrit (Essential Chemicals)

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

: PMX3266288 D8402946 n° SDS Code # : D8402946 **Date d'édition** : 3/14/2023 12/15

15. Informations sur la réglementation

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | % | Classification |
|---|---------|---|
| Ethanol | 1 - 5 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A |
| Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride | 0.1 - 1 | MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: Ethanol

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: Ethanol Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: Ethanol

Californie prop. 65

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

Éléments de l'étiquette

CCCR

Mention d'avertissement : ATTENTION Mentions de danger : IRRITANT

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.

Mesures de précaution : Éviter le contact avec les yeux. Wash hands after use.

Tenir hors de portée des enfants.

Autres informations / Recommandations

Autres informations : **FIRST AID TREATMENT**: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 –

20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes then continue rinsing eye. Call a Poison Control Centre or doctor for treatment advice. Take container,

label or product name and DIN Number with you when seeking medical attention.

Recommandations: Aucun effet important ou danger critique connu.

Recommandations: Aucun effet important ou danger critique connu.

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

Code # : PMX3266288_D8402946 n° SDS : D8402946 Date d'édition : 3/14/2023 13/15

16. Autres informations

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)



NFPA (30B) aérosol Inflammabilité Non applicable

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

: 3/14/2023

: 3/14/2023

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Date d'édition

Date de publication

précédente

Élaborée par

. 1

Version

: Reckitt Benckiser India Ltd

Plot No 48 Sector - 32 Institutional Area Gurgaon, Haryana India - 122001

Commentaires à l'issue de : PSDS Update la révision

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.